

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Brigitte ROYER et Monsieur Denis DUCHAMP, Conseillers départementaux du canton de SARRAS, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 11 septembre 2017 :

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées et garde d'enfants présentant un handicap, une participation financière totale de 2 014,71 € sera répartie en faveur des crèches « L'îlot Câlin » de Peaugres et « La bulle aux merveilles » de Champagne (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie, une subvention de 2 184 € est attribuée à la commune de Sarras.

Dans le cadre du dispositif « Ardèche Terre d'eau », une subvention globale de 99 304 € sera répartie entre le Syndicat Cance Doux, le Syndicat Annonay Serrières et la mairie d'Ozon.